34e ANNEE N° 2698 PARAIT LE SAMEDI 1er DÉCEMBRE 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN— Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

LETTRE DE PARIS

UNE RÉFORME

28 Novembre 1923.

M. Raymond Regouly a eu la bonne fortune d'interviewer le chef de l'Etat et d'obtenir ainsi quelques précisions sur le discours d'Evreux.

Dans le numéro de la *Revue de France* du 15 novembre, notre confrère donne un intéressant aperçu des idées chères à M. Millerand. Ces idées ne sont pas nouvelles : elles ont été exposées en partie, il y a quelques années déjà, par le futur président lui-même, au cours du mémorable meeting de Ba-Ta-Clan ; mais nous devons savoir gré d'en rappeler aujourd'hui l'opportunité à celui qui ne craint pas de dire : « Si j'ai le devoir de n'être l'homme d'aucune coterie, d'aucun parti, j'ai parfaitement le droit de servir une politique ! »

Quels sont les principaux points de cette politique ? C'est ce que M. Millerand indique avec la rude et belle franchise que nous lui connaissons : paix religieuse d'abord ; réforme constitutionnelle ensuite.

Selon M. Millerand, le Président de la République devrait être élu, non seulement par une Assemblée Nationale mais encore par des délégués des Conseils généraux, des représentations des grandes associations patronales, ouvrières, intellectuelles, artistiques. Acquérant de ce fait une autorité plus grande le représentant de l'Exécutif aurait alors le droit de dissoudre le Parlement (et ceci une seule fois pendant les sept années de son mandat) lorsqu'il estimerait qu'un ministère aurait été renversé sans raison : « La peur d'affronter les électeurs, peut-être de ne pas être réélus agirait comme un frein salutaire qui calmerait, sans nul doute, les ambitions impatientes » de ceux qui aspirent à remplacer au pouvoir les hommes dont ils partagent entièrement les vues politiques.

Il serait bon aussi que le Sénat contint, en plus de ses membres, un certain nombre de représentants des associations professionnelles : chambres de commerce, syndicats patronaux et ouvriers, ruraux et urbains, Confédération Générale du Travail, Universités, Académies ; « cette pénétration de l'élément corporatif aurait le plus heureux effet sur la marche des affaires publiques. »

Ces novations dont quelques uns s'effraient, devraient et pourraient être réalisées par la prochaine législature « de la façon la plus calme, sans qu'il y ait à redouter en quoi que ce soit des agitations, des Commotions, encore moins des bouleversements », par la seule volonté d'un Gouvernement résolu appuyé sur une majorité confiante, l'un et l'autre travaillant dans un cadre précis, avec un ordre du jour nettement tracé, et surtout avec la ferme résolution de sacrifier toujours les intérêts particuliers à l'intérêt sacré de la France.

Telle est, brièvement résumée, l'opinion de M. Alexandre Millerand, en qui nous saluons le vaillant défenseur du programme d'ordre et de paix sociale.

M. P.

SISTERON-VELO

Par décision de la commission le siège de *Sisteron-Vélo* a été transféré définitivement au Bar du Cours dont la salle a été gracieusement mise à sa disposition par le sympathique gérant M. Meyronnet.

En outre il a été décidé que la Commission serait ainsi constituée :

Président : Maurice Donzion,

Vice-présidents : Frédéric Barthélemy, Ch. Feraud ; Trésorier : Marcel Silvy ; Secrétaire Bayle ; secrétaire-adjoint : Lionel Reynier ; archiviste : Jules Latil.

Les cotisations sont de 1 fr. par mois.

En vue des championnats les équipes ont été constituées, elles seront publiées prochainement. Les sociétaires en retard sur leurs cotisations sont priés de les acquitter dans l'intérêt de la société.

Nous avons bon espoir pour l'avenir de notre groupe qui paraît rentrer dans une nouvelle et énergique phase. Dimanche prochain entrainement des deux équipes sur le terrain de la 2e maisonnette. Présence indispensable

Echos de la Semaine

Notre temps quoique enclin au septicisme n'en reste pas moins attaché aux rites institués par nos aïeux en l'honneur de certaines saintes du Paradis.

A peine s'achève dans une somptuosité presque entièrement laïque, la glorification de Sainte-Catherine que déjà se prépare celle de Sainte-Cécile, la douce protectrice de l'art musical.

Toujours égale à son renom, notre société ne se laissera pas surprendre par le temps ; elle aura à cœur de montrer ce que peut le bon vouloir associé à la science musicale.

***

Une police nouvelle avertie des besoins de la cité, veille assidument au règne de l'hygiène et de la sécurité.

Impossible désormais à la paresse féminine d'adultérer le courant limpide de nos ruisseaux sans rencontrer l'œil qui voit tout

Impossible désormais à la ménagère oublieuse de projeter sur la voie publique, en dehors de l'heure légale, les rebuts de la cuisine, sans que la main qui étreint ne se lève sur l'épaule coupable.

Ravis du miracle imprévu, noctambules et amoureux abusent du droit de circulation nocturne et ne rentrent au logis individuel que lorsque retentit, dans la grisaille du matin, le grelot avertisseur de la tinette municipale.

***

Les amateurs d'émotions parlementaires ont pu assister, cette semaine, à une séance historique

Servi par sa merveilleuse dialectique, le président du conseil a su montrer, aux applaudissements des auditeurs, avec les lacunes criminelles du Traité de Versailles, les extraordinaires exigences de nos alliés anglais

A l'exception des communistes, tous les députés se sont groupés autour de l'homme qui, en cette occasion, réclamait au nom de la France le paiement de son dû et le respect de son indépendance.

Nul n'oubliera, au moins parmi nos lecteurs, la distance qui sépare ceux qui savent faire à la patrie le sacrifice momentané de leurs opinions politiques et ceux qui n'hésitent pas, même dans les circonstances tragiques, à se séparer de la communauté nationale.

***

On raille volontiers ceux qui, pour rémédier au défaut de natalité, proposent de coloniser les Alpes, avec des éléments étrangers.

N'est-ce pas cependant à l'emploi de ce procédé que l'Amérique doit son excés de populalion et son extraordinaire vitalité ? N'est-ce pas en faisant appel au dévouement de ses chasseurs alpins qu'un colonel grenoblois fit disparaître le goître dans la Vallouise ?

On ne peut pas sans doute, dans un pays de liberté, imposer un suppléant aux maris qui ayant l'instrument de la fécondité refusent de s'en servir, mais on peut très bien envisager un mélange rationnel de notre race avec les peuples qui honorent encore la maternité.

Chronique Locale

SISTERON

Titularisation. — C'est avec plaisir que nous relevons sur le Journal Officiel du 25 novembre parmi les candidats admis à l'emploi de commis titulaire de perception le nom de notre sympathique et distingué employé de la Recette des Finances M. Joseph Lagarde qui obtient le numéro 40 sur plus de 1500 candidats.

Nous nous réjouissons de ce brillant succès et nous lui adressons nos meilleurs compliments.

Le temps qu'il fait.

Scrogneugneu ! disait un pandore, si le temps continu à vouloir cascader je l'arrête et le fourre au bloc comme un vulgaire vagabond...

S'il est au pouvoir de ce gendarme de mettre un frein à la colère des dieux, vite qu'il mette de l'ordre car depuis une quinzaine nous subissons des journées de pluies torrentielles qui nous font envisager un déluge très prochain. La Durance et le Buëch occupent toute l'étendue de leur lit et leur étiage s'élève à chaque minute.

La foire de lundi n'a pu avoir lieu à cause de la pluie qui n'a pas cessé de tomber toute la journée. Un avis du maire a bien fait connaître que la foire était renvoyée à aujourd'hui, mais comme le dit un vieux proverbe : « Passa la festa adiou lou san. »

Nous souhaitons donc qu'après la

© VILLE DE SISTERON

pluie vienne le beau temps si nous voulons nous rattraper de la foire perdue lundi dernier.

—o—

On Demande à la fabrique de Boules :

1· de la main d'œuvre féminine pour le cloutage (travail à la pièce fait chez soi).

2· Deux apprentis d'atelier.

S'adresser à MM. MICHEL, fers, ou BUÈS, autos.

Du cloutage sera réservé à tout mutilé qui en fera la demande.

L'Almanach Hachette et les Agendas de Bureau pour 1924 sont en vente à l'imprimerie-librairie Pascal LIEUTIER, Sisteron

—o—

Ste-Cécile. — Nous avons dit que c'est demain soir, à l'Eldorado, que la Société musicale offre gratuitement à ses membres honoraires et actifs ainsi qu'aux membres directs de leur famille un grand bal précédé d'un concert musical.

A cette occasion, la Société remercie les M. H. anciens et nouveaux, qui moralement et pécunièrement encouragent notre vieille musique en se faisant inscrire nombreux au cours de l'année. Les personnes qui par suite d'absence n'ont pu être visitées par la commission qui a passé à domicile pour solliciter leur adhésion trouveront au contrôle le trésorier à qui ils pourront demander leur inscription en versant la somme de 10 fr. contre reçu. Les personnes qui ne sont pas M. H. acquitteront un droit d'entrée de 2 fr. Un buffet et un vestiaire seront organisés. La meilleure tenue sera exigée. Le carte de membre honoraire devra être présentée au contrôle.

*
*

La célébration de la fête de Ste-Cécile est pour nos musiciens l'occasion si attendue qui leur permet de s'amuser et d'honorer leur patronne avec les égards qui lui sont dûs.

Cette fête se traduit par un joyeux banquet où les chansons succèdent aux chansons ; le concert musical et le bal qui suivent ne sont qu'un entraînement pour supporter plus allègrement la journée du lundi qui se passe au bastidon. C'est dans ce saint lieu que St-Cécilon est vénéré par les Rois Mages des Touristes des Alpes qui fêtent sa venue en un repas purement local d'ou est exclu tout protocole, c'est en cet endroit que chacun donne libre cours à son exéburance et où tous les assistants prennent en chœur au refrain.

Nous savons tous que les Touristes ont déjà leur chanson-marche qu'un de ses membres avait composé, cette année St-Cécilon aura la sienne, elle était de rigueur, elle nous arrive tout droit du poste de T. S, F. de Lyon-Villeurbanne avec lequel nous sommes reliés. Elles sont toutes deux du même auteur, c'est pour cela que l'esprit local y domine. Nous les reproduisons afin qu'elles se perpétuent chez les jeunes musiciens. Il y aura ce soir, au banquet entre la poire et le fromage, répétition générale. Attention, les jeunes !...

Et maintenant souhaitons que Ste-Cécile, du haut de son piedestal protège les musiciens.

Voici ce que nous avons reçu par dernier radio :

Les Touristes des Alpes (1)

CHANSON - MARCHE

I

Quand exist' une fête
Dans notr' beau Sisteron,
Chacun de nous se prête
A gagner le pompom.
Pour plaire aux demoiselles
Nous savons les charmer,
La musique plaît aux belles
Et nous les fait aimer, fait aimer.

REFRAIN

Les brav's Touristes,
Les alpinistes,
Sont d' bons garçons
Et d' francs lurons ;
On les acclame
Sans fair' d' réclame,
Vivent les gais (*bis*)
Sisteronnais.

II

Notre coquet costume
Attire les regards.
Nous avons la coutume
D'être tous égrillards.
Nous adorons les vraies noces,
Les joyeuses chansons ;
Nous nous en fichons des bosses,
Partout nous chahutons, chahutons.

au Refrain

III

Le jour de Saint'-Cécile
Chaque an à Sisteron,
Nous égayons la ville,
Dînons chez Donzion.
Le lend'main on recommence
Dans un gai cabanon.
On va se remplir la panse
Pour le Saint-Cécilon, Cécilon.

REFRAIN

Les brav's Touristes,
Les alpinistes.
Sont d' bons garçons
Et d' francs lurons ;
On les acclame
Sans fair' d' réclame,
Vivent les gais (*bis*)
Sisteronnais.

(1) Cette chanson a été chantée pour la première fois par M. A. Pellegrin, aux fêtes des Mées, le 7 juin 1896.

Saint-Cécilon

CHANSONNETTE à rimes chiches

I

Saint-Cécilon, ta fête,
Pour nous est un régal.
Tu es un saint chouette
Qui n'a pas son égal...
Tes lois, ton protocole,
C'est le rire à foison,
Qui fait qu'on se gondole
Et vive ta chanson !

REFRAIN

Saint-Cécilon ?
Tu es pour nous un frère,
Saint-Cécilon ?
Tiens-nous toujours d'aplomb ?
Saint-Cécilon ?
Tu es chic, t'es pépère,
Saint Cécilon ?
T'es bien de Sisteron ?

II

Tu naquis aux Oulettes
Dans un champ d'haricots,
Tu créas les banettes
Autour d'un bon gigot...
Depuis, sous ta bannière
Les Tourist's ici bas,
Ne sont pas en arrière
Pour goûter de ton plat.

au Refrain.

III

Sans que ça nous dérange
Quand nous buvons ton vin,
Bon dieu... quelle vie d'ange
Mon petit chérubin.
Pinard emplis nos verres
Car tu es épatant,
Moi... j'en veux un' soupière,
C'est plus réconfortant !

au Refrain.

IV

Nous sommes les apôtres
De ce saint si joyeux,
Amis, soyez des nôtres
Vous n' serez jamais vieux.
Si cette chansonnette
Vous plaît "coquin de sort",
Que l'echo la répète
Et chantez tous très fort.

au Refrain.

Casino-Cinéma

Programme du samedi 1er décembre, soirée à 9 h. et du dimanche 2, matinée à 3 h. 30.

Mimi Trottin, roman en 6 parties.

VIDOCQ, grand roman d'aventures en 12 épisodes d'Arthur Bernède ; 7e épisode : Le bandit gentilhomme.

Serpentin fait de la peinture, comique en 2 parties.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

Prix des places : Soirée, parterre 2 fr. galerie 1,50 ; Matinée, entrée générale 1,50 enfants moins de 12 ans, 1 fr.

Prochainement un des plus beaux films de ce jour.

—o—

TEINTURERIE LYONNAISE

M Koch successeur de M. Gollion teinturier à Gap à l'honneur d'informer sa nombreuse et honorable clientèle, qu'il s'efforcera comme son prédécesseur de livrer du travail soigné et à des prix très modérés. Deuil en 48 heures.

Gérance pour les Basses-Alpes : *M. Tourniaire, rue Droite à Sisteron.*

Encore un veinard

M. Esclangon sociétaire-délégué de la société Crédit à l'Epargne nous informe qu'au tirage du 27 novembre il a eu un gagnant.

M. Carle Léon, à Rourebeau d'Upaix a gagné 1.000 francs après avoir versé trois mensualitées, c'est le 8e sociétaire remboursé de cette année par M. Esclangon.

CREDIT A L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de 1000 fr. par cotisation de 5 francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

Pour renseignements et souscriptions s'adresser à M. **ESCLANGON**, *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** (*Basses-Alpes*)

ETAT-CIVIL

du 23 au 30 Novembre 1923

NAISSANCES

MARIAGES

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Décès

Néant.

Energie Electrique du Littoral Méditerranéen

Placement de 10.000 Obligations de 500 francs, 7 0/0

PRIX D'EMISSION : 492 fr. 50

Jouissance 15 Novembre 1923

(La Notice prescrite par la Loi a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, No 46 du 14 Novembre 1923).

Les demandes sont reçues sans frais jusqu'à concurrence du disponible à la

SOCIETE GENERALE

à DIGNE

et à son bureau de SISTERON, rue Droite.

R. C. : Seine : No 64.402

LOCATION AUTOMOBILES

Jean GALVEZ

Café du Commerce - Sisteron

Téléphone 2

© VILLE DE SISTERON

Point n'est besoin de réclame pour les bonnes et anciennes maisons les clients la faisant eux-mêmes.

Mme Vve ANDRÉ

33, Grande Rue

tient seulement à les informer qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de toutes les marchandises d'hiver :

COSTUMES draperies, hommes jeunes gens et enfants ;

PARDESSUS droits, croisés, raglans, haute nouveauté ;

Choix considérable de FOURRURE de très bonne qualité au plus bas prix : Chèvre grise et brune, Loup de Siam, Agneau noir, etc. ;

IMPERMEABLES en tous genres ;

VELOURS confectionnés et en pièces ;

Bonneterie — Ganterie

Chemiserie — Cravates, Cache-cols etc., etc

Ne s'occupant que des vêtements et accessoires concernant la toilette des Messieurs la maison offre un très grand choix d'articles nouveaux et fantaisie à des prix défiant toute concurrence, ainsi que de belles draperies françaises et anglaises pour COMPETS et PARDESSUS mesures.

Mme ANDRE ayant repris le dépôt des **Blouses de la Villette** est heureuse d'en informer ses clients qui trouveront chez elle cette marque si connue et appréciée.

Distribution de calendrier à tout acheteur.

Aux Enrhumés

Lorsque la toux ne cède pas aux soins habituels, devient opiniâtre, spasmodique et s'accompagne d'expectoration abondante (suites de bronchites ou d'influenza, catarrhe, asthme), il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané et la guérison survient progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, Paris.

R. C. Seine 65463

Crédit Foncier de France

Emmission d'obligations Communales de **500** francs, **6** o/o, avec lots

PRIX D'EMISSION :

Titres libérés 477 f. - Titres non libérés 475 f.

Jouissance : 16 Mars 1924

4 tirages de lots par an, représentant un total de 3.600.000 francs. dont 2 lots de 1 million ; 2 lots de 250.000 frs. ; 4 lots de 100.000 francs ; etc..,

(Notice publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 19 Novembre 1923).

Les souscriptions sont reçues sans frais dès maintenant à la

Société Générale

à **Digne**, boulevard Gassendi et à son bureau de **Sisteron**, rue Droite

R. C. : Seine : No 64 462.

Conditions d'admission des étudiants étrangers dans les Facultés ou Ecoles françaises d'enseignement supérieur.

Un arrêté ministériel du 5 janvier 1912 avait fixé dans quelles conditions les étudiants étrangers non pourvus de diplômes, brevets ou certificats d'enseignement secondaire, pouvaient être admis dans nos grandes écoles françaises. Un examen avait été institué pour eux, comportant des épreuves écrites et morale. L'article 7 de cet arrêté vient d'être modifié en date du 15 - 11 - 23, de la manière suivante : « Pour s'inscrire à l'examen, tout candidat doit déposer ou faire déposer dans les délais réglementaires au secrétariat de l'Académie ; . . . . . .

5° — Une traduction certifiée conforme des diplômes étrangers dont il est pourvu ou une attestation officielle des études qu'il a accomplies à son pays d'origine.

NOTE. — Les étudiants sont informés que les dossiers ne renfermant pas toutes les pièces réglementaires ne pourront être transmis à M. le Ministre pour être soumis à la commission spéciale chargée d'examiner les candidatures ».

Etude de Me **Guillaume Buès**,
Notaire à **Sisteron** (Basses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

Adjudication
VOLONTAIRE

Le **samedi vingt-deux décembre** mil-neuf-cent-ving trois, à **quatorze heures**, à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me **Buès**, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant à Monsieur Victor-Marius-Louis **André**, mécanicien de la marine marchande, domicilié à Aix.

PREMIER LOT

MAISON

sise à Sisteron, quartier de la Coste, rue Notre-Dame, comprenant rez-de-chaussée, chambre au premier étage, galetas au-dessus ; touchant : Tourniaire, Justet, Veuve Rolland, Queyrel et rue Notre-Dame, No 982 p, section G.

Mise à prix : Six-cents francs.

ci. . . . . **600** francs.

DEUXIEME LOT

Ecurie et Grenier

à foin sis mêmes rue et quartier touchant : Veuve Chapot, Veuve Latil, rue Notre-Dame et Veuve Tourniaire No 992 section G.

Mise à prix : Quatre-cents francs,

ci. . . . . **400** francs.

Faculté de traiter de gré à gré avant les enchères.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Buès**, notaire à Sisteron.

G. Buès.

Etude de Me **JOURDAN**
Notaire à **Noyers** (Basses-Alpes)

VENTE
volontaire

Il sera procédé le **Dimanche neuf décembre** mil-neuf-cent-vingt-trois à **deux heures** du soir dans la salle de la mairie de **VALBELLE**, à la vente aux Enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après sis à **Valbelle** et dépendant de la succession de Monsieur Pierre BOUVERIS.

I. = L'Isole, **labour**, numéro 7 p. section A, 6 ares 12 centiares.

Mise à prix. . . . . **200** fr.

II. — L'Isole, **labour**, numéros 125, 126, 127, section A 7 ares 62 centiares.

Mise à prix. . . . . **400** fr

III. — **Vague**, sol et bâtiment, cour, lieux dits Le Collet, aco de Richaud, Garoche, numéro 1681, section B ; 580, 745, 578 section C

Mise à prix. . . . . **150** fr.

IV. — **Vague**, lieu dit St-Pons, Nos 862, 863 section C 39 ares 13 centiares.

Mise à prix... ..... **100** fr.

V, — **Vague** lieu dit Champ de Castagne et Fort Robert, numéros 11 et 72 section E 52 ares.

Mise à prix. . . . . **200** fr.

VI. — **Vague**, lieux l'Hubac et la Casse, numéros 142, 204 section E. 1 hectare 52 ares 90 centiares.

Mise à prix.... ..... **200** fr.

JOURDAN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE SISTERON
(Basses-Alpes)

MISE EN FERME DE L'OCTROI

Le **dimanche seize décembre** mil-neuf-cent-vingt-trois, à **2** heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville de Sisteron, il sera procédé, par devant M le Maire assisté de deux Conseillers municipaux délégués à cet effet et du Receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de

Bail à Ferme des Droits de l'Octroi Municipal

de ladite ville, pour **trois années** consécutives qui commencerons le 1er JANVIER 1924 pour finir le 31 DECEMBRE 1926. Les droits sont établis sur : **Boissons et liquides comestibles, combustibles, matériaux et objets divers.**

Mise à prix : 32.500 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats auraient obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée a l'administration des Contributions Indirectes, aux administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de dommages intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

Dans la même séance il sera procédé à l'adjudication de divers droits communaux (voir les affiches spéciales).

On pourra prendre connaissance au secrétariat de la Mairie du cahier des charges et de toutes les pièces concernant les adjudications ci-dessus

Sisteron, le 11 Septembre 1923

Le Maire : **F. Thélène**

En vente à la librairie LIEUTIER

HERNIE

HORS CONCOURS

LA GUERISON Certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple **M. GLASER** le grand *spécialiste de Paris, 44, Boulev. Sébastopol, (anciennement No 63)*. Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Julien Henri à St-Michel (B-A) hernies guéries.

M. Sabatier A. à Bédaride (Vaucluse) Hernie guérie.

M. Portier M. à Piolène (Vaucluse) Hernie guérie.

M. Airal M. à St-Martial par Sumène (Gard) Enfant hernie guérie.

M. Farre Xavier à Falque par Marges (Drôme) Hernies guéries.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à DIGNE, 8 Décembre, Hôtel Boyer-Mistre.

à FORCALQUIER, 9 Décem de 8 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

à **SISTERON**, 10 Décem. Hôtel des Acacias

Sur demande adressée à M. GLASER, Bd Sébastopol, 44 (Anct No 63) PARIS, le TRAITE de la HERNIE est envoyé franco. R. C. Seine 102.310.

UNE BONNE NOUVELLE ! !

MIR, tailleur

Traverse de la Place, Sisteron

Se charge de toute façon et réparation

Travail soigné - Prix modérés

CREDIT FONCIER de FRANCE

Émission de 1.600.000 OBLIGATIONS communales de 500 fr. 6 % avec LOTS

Les Souscriptions sont reçues en :

1° **TITRES NON LIBÉRÉS :**

à la Souscription	60 fr.
à la remise des titres	60 fr.
en 5 versements échelonnés	355 fr.
Prix d'Émission :	475 fr.

2° **TITRES LIBÉRÉS :**

à la Souscription	150 fr.
à la remise des titres	327 fr.
Prix d'Émission :	477 fr.

4 tirages par an pour 3.600.000 fr. de lots dont 2 de UN MILLION, 2 de 250.000 fr. 4 de 100.000 fr. et 4 de 50.000 fr.

Souscription ouverte le 4 Décembre 1923

Au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, à PARIS

Dans les principaux sociétés de Crédit et leurs Agences

Chez les TRÉSORIERS GÉNÉRAUX et RECEVEURS des FINANCES

On peut souscrire par correspondance.

La Souscription sera close au plus tard le 20 Décembre.

Notice insérée au *Bull. des Ann. légales obligatoires* du 19 Nov. 1923

(R.C. Seine. n° 75.469)

Pour vos Photographies et Agrandissements

adressez-vous à

Raybaud

photographe

98, Boulevard Gassendi, à DIGNE

Succursale, Librairie CLERGUE à SISTERON

Dans votre intérêt méfiez-vous

des soi-disant photographes et des courtiers qui viennent jusque

chez vous

vous offrir des Agrandissements

gratuits

personne ne peut travailler

pour rien

R C. Digne 111

M. **RAYBAUD**, opèrera à SISTERON le **10** Décembre.

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille de Vermeil — Médaille d'Or

Spécialité de chapeaux collés

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe
Réparations et transformations en tous genres
Montres -- Pendules -- Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES
RÉPARATIONS - GRAVURE

R. C. Sisteron 667.

VENTE ET RÉPARATIONS
Lincoln **Ford** Fordson
VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour la Région :
Francis JOURDAN
Garage Moderne - SISTERON

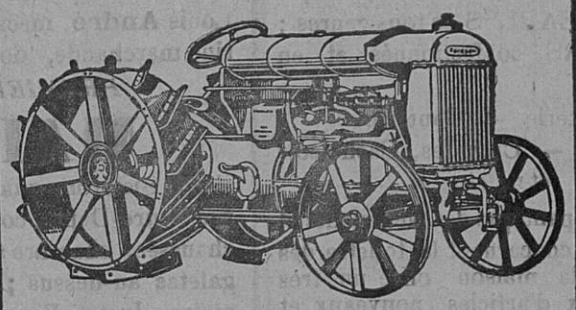

PRIX
Fcs **9000**
PRIS A BORDEAUX

Le TRACTEUR FORDSON est construit pour fournir un dur travail de tous les instants. Chacun de ses organes a une réserve de puissance. Avant d'être lancé sur le marché il a été essayé pour chaque travail de ferme et dans toutes les conditions possibles. Il a été expérimenté par des milliers d'agriculteurs pendant les cinq dernières années et a toujours prouvé ce que nous avançons

Le FORDSON est simple de construction, d'un contrôle et d'un maniement extrêmement faciles.

Pouvons-nous faire une démonstration dans votre ferme ?

FAITES UNE DEMANDE A L'AGENT

LE TRESOR-CAPITALISATION

Société de Prévoyance Mutuelle

LE TRESOR-VIE

Société d'Assurances sur la Vie à forme Mutuelle

Entreprises privées assujetties au contrôle de l'état
Gérées par le TRESOR-IMMOBILIER
(Anciennement le TRESOR-GESTION)
Compagnie Anonyme pour favoriser toutes Institutions de Prévoyance et la Construction de Maisons d'Habitations au
Capital de **2.000.000** de fr. entièrement versé
Siège Social - PARIS - 10, Rue Maubeuge

Direction Régionale :
47, rue Saunerie - SISTERON

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,
SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

R. C. Sisteron 67[illegible]

Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON

R. C. Sisteron 11[illegible]

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON